

**Vous avez un projet pour
votre quartier ?**

**Réalisez-le avec le COMITÉ
DES INITIATIVES LOCALES !**





J'ai un projet pour améliorer la vie de mon quartier, et j'ai besoin d'un coup de pouce pour le réaliser

> Pour être accompagné-e, mon projet doit apporter une plus-value en termes d'animation de quartier, de transition écologique, de lien social et partenarial, de convivialité, d'amélioration du cadre de vie et/ou d'appropriation des espaces publics. Son périmètre porte sur un quartier ou un secteur de vie identifié. Par exemple : un café associatif, un jardin partagé, une animation, une boîte à livres, un atelier de réparation, etc.*

> Je fais partie d'un groupe de 4 habitant-es minimum, prêt-es à s'investir.

* *Ne sont pas éligibles : les activités habituelles des associations, les événements ne s'incluant pas dans un projet participatif ou n'ayant pour objet que sa valorisation, les formations, les actions récurrentes et les voyages collectifs.*



Je prends contact avec la Maison des associations

Je prends contact avec la Maison des associations, dont les agents m'accompagneront pour remplir et/ou affiner mon dossier d'appel à projets.

> **Maison des associations : 02 51 78 33 16 - maison-assos@mairie-orvault.fr**

> **Dossier d'appel à projets : <https://bit.ly/formulaireCIL>**



Je sou mets mon dossier au Comité des initiatives locales

Je présente mon projet au Comité des initiatives locales (CIL), composé d'habitant-es et d'élu-es. Nous échangeons à son sujet et l'enrichissons ensemble. Puis le Comité peut décider de soutenir mon initiative, de la refuser en expliquant pourquoi ou me demander de la retravailler.



La Ville m'aide à concrétiser mon projet

Si le projet est validé, c'est à mon groupe de le mettre en œuvre. La Ville apporte son soutien en intervenant sur différents aspects, selon les besoins : attribution d'un budget, mise en contact avec les bonnes personnes, mise à disposition d'un lieu, etc.